

Séance ordinaire du 04 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-008

Objet : Finances – Prorogation du prêt relais

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 00
Nombre de votants : 08
Pour : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole			X	
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Il est rappelé le prêt relais n° A01222232000 consenti par la Caisse d'Epargne pour un montant de 800 000 € en janvier 2023 pour une durée de 36 mois.

Ces fonds mobilisés sont exclusivement destinés à préfinancer le reversement par l'Etat de la TVA et des subventions.

Compte tenu du retard des projets et donc du versement des subventions, il est proposé de proroger d'une année le prêt relais selon les conditions suivantes :

. Date d'échéance	09/01/2026
. Montant prorogé	800 000 €
. Durée prorogée	12 Mois
. Nouvelle échéance	09/01/2027
. Taux inchangé	2.71%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✦ **DE PROROGER** le prêt relais n°A01222232000 comme indiqué ci-dessus,
- ✦ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt, y compris les frais de dossiers, et inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

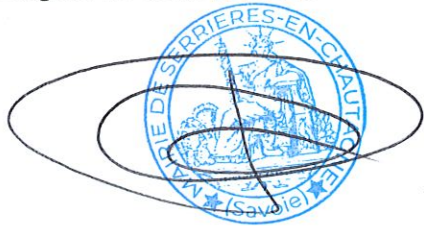
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 03 avril 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 avril 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 08 avril 2025.

Le Maire

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance

Gaëtan PIEDVACHE

